

**SERBIE-ET-MONTÉNÉGRO
(KOSOVO / KOSOVA)**

Il faut protéger le droit à la santé et le droit à la vie

Index AI : EUR 70/011/2005

ÉFAI

Mercredi 13 juillet 2005

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La santé de centaines de Rom, d'Askhalis et d'« Égyptiens » vivant actuellement dans des camps construits sur l'ancien site d'une fonderie de plomb au Kosovo est en danger. Des examens sanguins ont révélé des taux élevés de plomb chez un certain nombre d'adultes et d'enfants parmi les 531 personnes vivant dans trois camps sur l'ancien site de la compagnie minière Trepca, dans la municipalité de Zvečan près de Mitrovica depuis 1999, date à laquelle elles avaient dû quitter leurs maisons lors du conflit du Kosovo.

Dans une lettre adressée à la Mission des Nations unies au Kosovo (la MINUK) et aux institutions provisoires pour une auto-administration démocratique du Kosovo (PISG), Amnesty International insiste pour que soit entreprise une action immédiate visant à remédier aux violations graves du droit à la santé de ces trois groupes minoritaires. En l'absence de toute action, on pourrait aboutir à une violation du droit à la vie garanti par le droit international relatif aux droits humains.

« *La forte concentration de plomb dans l'air et dans le sol sur le site et les taux élevés de plomb relevés dans les bilans sanguins de la population locale étaient connus car des études avaient été menées pendant la période précédant le conflit de 1999. La MINUK est consciente de la menace pesant sur la santé des habitants de ces camps depuis 2000 au minimum. Pourtant rien n'a été fait pour les installer ailleurs* », a déclaré Sian Jones, chargé de recherches sur la Serbie et le Monténégro (Kosovo compris) auprès d'Amnesty International.

Dans ses rapports de juillet et octobre 2004, le bureau de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Pristina affirmait que presque un tiers des enfants examinés présentaient des taux inacceptables de plomb dans le sang : douze d'entre eux présentaient des taux exceptionnellement

élevés. L'OMS a établi que « *...le dossier Rom est urgent. La vie et le potentiel de développement d'un certain nombre d'enfants sont en danger.* »

Une exposition élevée au plomb peut faire augmenter la tension artérielle chez les adultes et conduire à un dysfonctionnement des reins et du système nerveux central. Chez les enfants, une exposition élevée peut provoquer des convulsions, un coma, voire la mort ; même à des taux relativement faibles, l'exposition au plomb se traduit par une diminution des capacités intellectuelles, un ralentissement de la croissance et peut provoquer des troubles de l'audition.

Il y a un risque en cours pour la santé des habitants et ce risque s'aggrave avec la poursuite de l'exposition au plomb. Pourtant, il suffit d'éloigner les enfants de la source de contamination pour réduire le taux de plomb dans leur sang de près de 50 p. cent en quelques semaines

L'OMS a recommandé que les camps soient déplacés.

« *En tant qu'autorités responsables, la MINUK et les PISG doivent immédiatement adopter des mesures pour soustraire au danger les habitants de ces camps et, dans un deuxième temps, faire en sorte de diminuer les taux inacceptables de pollution affectant l'ensemble des populations, a déclaré Sian Jones.*

« *Si elles continuaient à ne rien faire, la MINUK et les PISG violeraient les obligations qui sont les leurs de respecter et protéger le droit à la santé, en prenant toutes les mesures nécessaires à la protection des populations placées sous leur autorité, ou en s'acquittant de leurs obligations principales au titre des traités internationaux en rendant leur application possible dans un cadre légal au Kosovo.* »

Amnesty International est consciente du fait que Rom, Askhalis et « Égyptiens » s'inquiètent, pour certains, d'un nouveau déplacement, sans retour possible aux lieux où ils habitaient avant le conflit. L'organisation sait par ailleurs que beaucoup d'entre eux n'ont pas été informés de façon complète sur les dangers auxquels ils sont exposés.

Amnesty International demande instamment à la MINUK et aux PISG de :

- prendre des mesures urgentes afin d'évacuer les trois camps pour des zones sûres, en veillant à ce que les communautés concernées participent à la prise de décision ;

- surveiller l'état de santé des populations concernées et se préoccuper des effets de l'empoisonnement au plomb en traitant de façon prioritaire les enfants et les femmes enceintes ;

- veiller à ce que le déplacement ne compromette pas le droit des résidents des camps à rentrer à leur domicile d'avant guerre ;

- veiller à ce que le déplacement se fasse dans le respect du droit à la vie, à la dignité, à la liberté et à la sécurité des personnes concernées ;

- veiller à ce qu'après la réinstallation les membres des différentes communautés puissent bénéficier de leur droit de chercher librement des possibilités de travail.

Amnesty International a également demandé à la MINUK et aux PISG de se préoccuper par la suite des taux inacceptables de pollution touchant l'ensemble des populations de Zvecan et Mitrovica. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>